

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_45
id. 818

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**REVENU MINIMUM D'INSERTION
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
REMISES GRACIEUSES**

Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

J'ai, en effet, été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de créances et eu égard à la situation des demandeurs, j'ai été amené à accorder une remise gracieuse partielle de ces dettes pour un montant de 1 305 €.

La procédure en la matière conduit donc à une réduction des titres de recettes tels que présentés sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur ces propositions et inscrire les crédits correspondants aux articles 657 427 sous-fonction 567 (indus d'allocations RSA) et 657 427 sous fonction 5471 (indus d'allocations RMI).

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes suivantes pour un montant global de 1 305 € ;
 - 634 € au titre d'indus d'allocations RMI :

IMPUTATION BUDGETAIRE	ANNEE	N° TITRE	MONTANT
75311.5471	2012	8919	394,16 €
	2011	688	239,60 €
TOTAL GENERAL			633,76 €
Arrondi			634,00 €

- 671 € au titre d'indus d'allocations RSA :

IMPUTATION BUDGETAIRE	ANNEE	N° TITRE	MONTANT
753428.567	2013	5949	670,64 €
TOTAL GENERAL Arrondi			670,64 € 671,00 €

- Inscrit les crédits correspondants comme suit :

634 € à l'article 657427 sous-fonction 5471 (indus allocataire RMI) ;
671 € à l'article 657427 sous-fonction 567 (indus allocataire RSA).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET